



Ô Sens – BAGNOLS SUR CEZE

DATE DE CREATION DU DOSSIER : lundi 26 septembre 2021

Tarifs en cours jusqu'au 26 octobre 2021

CLIENT :

Ô sens

Madame SABABI Virginie

145 chemin du Fangas

30200 BAGNOLS SUR CEZE

Téléphone : 07 50 32 39 77

Mail : virginie.sababi@gmail.com

PRESTATAIRE :

Agence Com'&Events

ADRESSE POSTALE :

255 rue plantevin

30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

Contact :

Monsieur Morgan PECH : 06 34 715 733 – agence.com.events@gmail.com

NOTE //

Etant en micro-entreprise, l'Agence Com'&Events est non assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, par conséquent l'ensemble des tarifs proposés dans ce document sont Toutes Taxes Comprises. Nos prix sont indiqués sans remise, elles seront indiqués sur le devis qui aura valeur de contrat.

Ce document n'a pas valeur de devis, après sélection de vos produits, un devis sera édité.

Sauf indication, la création graphique n'est pas comprise dans le prix du produit et la livraison est comprise.

La vie en couleurs !

Votre univers est morose, vous avez envie de l'embellir, vous avez envie d'y apporter un coup de peps, une onde de jeunesse et de local ... l'Agence Com'&Events est l'agence de communication, d'organisation événementielle et officiant de cérémonie laïque essentielle pour vous permettre de voir La vie en couleurs !

Micro-entreprise portée sur le local et la promotion de celui-ci l'Agence Com'&Events apporte l'ensemble des réponses à vos problématiques de communication médias et d'impression, d'objets publicitaires et la réalisation de vos sites internet, la gestion de vos réseaux sociaux et l'officiant de cérémonie laïque pour vos noces.

Nous sommes des accompagnateurs de développement de votre structure, en vous proposant des produits innovants et des conceptions répondant à l'ensemble de vos besoins.

Adapté au marché, l'ensemble de nos impressions et de réalisations d'objets publicitaire (flocage) sont réalisés en France et plus particulièrement en Occitanie, en PACA ou en Centre Val de Loire.

De plus en 2015 et 2016, nous avons été les initiateurs de la FASHION WEEK made in Sud de la France réunissant 8 créateurs, et près de 20 mannequins. Nos travaux d'organisation événementielle s'adaptent à vos produits et à votre société.

Depuis 2014, ils nous ont fait confiance dans la réalisation de travaux de communication en tout genre, merci à eux :

|| NOS REFERENCES ||

AB services (Multiservices)	Auxerre	Services
Arte Pierre	Tresques	Services
Association Modanîmes	Nîmes	Association
Association Badminton Gard Rhodanien	Vénéjan	Association
Association Croix Rouge Française	Bagnols sur Cèze	Association
Association Des ils et des Elles	Avignon	Association
Association Ecole de Musique Meloschool	Nîmes	Association
Association Jeune Chambre Economique d'Auxerre	Auxerre	Association
Association Jeune Chambre Economique Béziers Piémonts littoral	Béziers	Association
Association Jeune Chambre Economique de Bagnols sur Cèze et du Gard Rhodanien	Bagnols sur Cèze	Association
Association Jeune Chambre Economique de Toulouse	Toulouse	Association
Association Jeune Chambre Economique Tarn-et-Garonne	Montauban	Association
Association musicale Alter Egau	Gaujac	Association
Association Muzikal	Laudun-L'Ardoise	Association
Association Pôle Eco-Citoyenneté	Bagnols sur Cèze	Association
Auto école CER JO	Bagnols sur Cèze	Services
Bijouterie ambulante Les Trésors de Fanny	Saint Pons la Calm	Mode
Bijouterie Les bijoux de Laeti	Cavaillon	Mode
Cérémya – Prêt à porter	Pont Saint Esprit	Commerces
Confiserie Spirit Candy	Pont Saint Esprit	Service
Créateur de mode Fanny B.	Uzès	Mode
Créateur de mode MBL Création	Cavaillon	Mode
Créateur de mode Rebecca	Alès	Mode
Décoratrice d'intérieur Code Intérieur	Orsan	Services
Détachement Emotionnel Express	Perpignan	Services Bien-être
Derichebourg	Laudun-L'Ardoise	Services
Domaine des Jonquiers	Saint Etienne des Sorts	Commerces
Gîtes La Branche d'Olivier	Bourg Saint Andéol	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Hôtel Restaurant Le Bernon	Connaux	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Hôtel Restaurant le clos des oliviers	Bourg Saint Andéol	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Influence Coiffure Julien Touleron	Pont Saint Esprit	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Mairie de Pont Saint Esprit	Pont Saint Esprit	Institutionnel
Miellerie et produits de la ruche Les rûchers de Christian	Saint Just d'Ardèche	Services
Pages Terrassement	Le Pin	Services
Réseau de magasins agriculture Charrière Distribution	Saint Nazaire	Services
Réseau de mandataires immobiliers indépendants Styl'Immo	Bagnols sur Cèze	Services
Restaurant crêperie Caramel et Beurre Salé (Vallon Pont d'Arc)	Vallon Pont d'Arc	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Restaurant traiteur l'Alizé	Codolet	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Restaurant-snack Le Spirit Coffee	Pont Saint Esprit	Hôtel-Restaurant-Gîtes
Restaurant Les Jardins d'été de la Chartreuse	Villeneuve les Avignon	Restaurant
Traiteur Festins Ephémères (Saint Laurent des Arbres)	Codolet	Restaurant

NOTRE PROPOSITION

CHARTRE GRAPHIQUE

Réalisation d'une charte graphique comprenant la conception :

- D'un logo
- Définition d'une baseline
- Définition des typographies de l'entreprise
- Définition des couleurs de l'entreprise

La création de la charte graphique implique la proposition de deux logos différents, un correspondant au brief de l'entreprise et un inspiré par l'échange entre l'agence & le client. Après détermination de l'orientation du choix du logo, la charte graphique est créée, celle-ci comme toute prestation de l'Agence Com'&Events comporte 3 jet de production afin d'atteindre la création finale.

Le montant de la partie « charte graphique » vient en sus de la création graphique propre à chaque produit.

Création graphique totale	350,00€
Création graphique totale – Impression 1 document (75%)	262,50€
Création graphique totale – Impression 3 documents (50%)	175,00€
Création graphique totale – Impression 5 documents (25%)	87,50€
Création graphique totale – Impression 7 documents (10%)	35,00€
Création graphique totale – Impression 10 documents (Offert)	0,00€

La réalisation de cartes de visite n'est pas comptabilisé par une impression de document.

CARTE DE VISITE

Impression de cartes de visites au format carré 6x6cm sur un papier 350g/m².

1000 exemplaires sans pelliculage99,00€ soit 0,099€ l'unité

- Option pelliculage mat Soft Touch Recto : 65,00€
- Option pelliculage mat Soft Touch Recto Verso : 70,00€
- Option pelliculage anti bactérien : 10,00€ (non cumulable avec une autre option)

CREATION GRAPHIQUE CARTE DE VISITE

Le prix proposé comprend la création graphique du produit.

DEPLIANT

Impression de dépliants 3 Volets
 Avec 2 rainures
 Format : A4 – 210x297mm Paysage
 Impression en Recto Verso
 Finition non pelliculé
 Grammage : 250g /m²

250 exemplaires	81,00€ soit 0,32€ l'unité
500 exemplaires	110,00€ soit 0,22€ l'unité
1 000 exemplaires	160,00€ soit 0,16€ l'unité

CREATION GRAPHIQUE

Création graphique Recto Verso 170,00€

PLANCHE A4

Format A4 – 210x297mm
 Grammage : 135g/m²
 Impression Recto Verso
 Finition non-pelliculé

250 exemplaires	58,00€ soit 0,23€ l'unité
500 exemplaires	65,00€ soit 0,13€ l'unité
1 000 exemplaires	70,00€ soit 0,07€ l'unité

CREATION GRAPHIQUE

Création graphique Recto Verso 170,00€

CHEMISE A RABATS

En plus de garder impeccables les offres de prix, contrats ou brochures, la chemise à rabats est un espace de communication à part entière. Avec ses volets personnalisables, elle vous permet d'y déployer tous les atouts de votre société en y apposant logo, photos et textes de présentation. Grâce à sa haute qualité d'impression, elle contribuera à véhiculer une image sérieuse et fiable de votre entreprise. Si vous choisissez l'encoche carte de visite, vous pourrez y insérer vos coordonnées personnelles ce qui facilitera les contacts futurs.

Encoche à carte de visite : horizontale
 Format A4 fermé- A3 ouvert
 Façonnage : Simple rainage
 Support : 350g couché demi-mat
 Pelliculage : Non pelliculé

100 exemplaires	153,37€ soit 1,53€ l'unité
250 exemplaires	270,00€ soit 1,08€ l'unité
500 exemplaires	533,00€ soit 1,06€ l'unité
1 000 exemplaires	760,00€ soit 0,76€ l'unité

CREATION GRAPHIQUE

Création graphique Recto Verso 170,00€

TAMPON [OBLIGATOIRE]

Toutes les entreprises doivent avoir un tampon pour contre-signer les bons de commande et pour les documents administratifs.

Réalisation d'un tampon au format 22x56mm

1 exemplaire 35,00€

CREATION GRAPHIQUE TAMPON

Le prix proposé comprend la création graphique du produit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Communication

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de **Agence Com’&Events**, nom commercial de l’entreprise en auto-entrepreneur de Monsieur PECH Morgan dont le siège social est situé 355 rue Plantevin à Bagnols sur Cèze (30300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 509374138 (ci-après dénommée l’ “Agence”), et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées s’il y a lieu au recto, les présentes conditions générales et le Code de commerce réglementent les conditions de vente des produits et services de l’Agence. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du client.

ARTICLE 3 – PRIX ET CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Tous les prix s’entendent Toutes Taxes Comprises, l’Agence n’étant pas assujetti à la TVA (art.58) (TVA = 30% au 01/01/3015).

Les prix et les délais sont valables deux mois à compter de la date d’émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ces 3 mois. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.

Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l’objet d’un devis complémentaire gratuit.

Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, l’Agence prend en compte dans ses tarifs de création, jusqu’à 3 modifications effectives dénommé « Jets de production » au-delà tout nouveau jet sera facturé 35€.

ARTICLE 3 – TERMES DE PAIEMENT

Délai de paiement : 50% du bon de commande à la commande, 50% à la livraison ou la totalité à la commande.

Tout retard de paiement à compter du 31ème jour par rapport à l’émission de facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d’intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 5 points (art. L.441-6 al. 3 du Code de commerce).

ARTICLE 4 – LIVRAISON DES MAQUETTES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

A défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquetés sont livrés par l’Agence au client : en main propre sur papier lors d’une réunion de travail, ou adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).

ARTICLE 5 – COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du client, l’Agence se réserve la possibilité d’inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d’une mention du type :

“Création graphique by Agence Com’&Events”, lorsque cela concerne des prestations de création graphique

“Réalisation : Agence Com’&Events”, lorsque cela concerne des prestations de développement web

“Designed by Agence Com’&Events”, de façon plus générique lorsqu’il s’agit d’une prestation globale.

ARTICLE 6 – PROPRIETE DE LA PRODUCTION

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l’Agence tant que les factures émises par l’Agence ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

Corrélativement, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant toutes les factures pour la durée des droits acquis et précisés dans la commande. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de l’Agence, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET PROPRIETE DES CONTENUS

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par l’Agence.

La responsabilité de l’agence ne saurait être engagée dès lors que le “Bon à Tirer” aura été signé par la société ou l’organisme client, par mail ou sur papier.

La société cliente reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu’elle présente, fournit ou demande à l’Agence pour la réalisation de la prestation. La responsabilité de l’Agence ne pourra en aucun cas être recherchée dans l’hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d’un tiers. La société cliente garantit l’Agence à cet égard de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par l’Agence pour se défendre du fait de la défaillance du client.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de l’Agence, concernant les dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et les peines pouvant être encourues en cas de violation.

ARTICLE 8 – DROIT DE PUBLICITE

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, l’Agence se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise l’Agence, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s’étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

L’Agence ne pourra être tenue pour responsable d’un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d’une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l’empêchant, directement ou au travers d’un tiers, de répondre aux dites obligations.

ARTICLE 10 – JURIDICTION

Tout litige relatif à l’interprétation et à l’exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de Nîmes sera seul compétent pour tout litige relatif à l’interprétation et l’exécution d’un contrat et de ses suites.